06/09/23

sgen Cfdt:

bonne rentrée!

CSA-SD de rentrée Point sur les effectifs

Les organisations syndicales et l'administration se sont retrouvées lors du CSA-SD du 5 septembre. A l'ordre du jour: prévisionnel des effectifs dans le premier et le second degré, point sur les situations de certaines écoles ou RPI. Le constat provisoire au niveau des effectifs est de 10 737 élèves dans le département du Lot, soit une baisse de 230 élèves par rapport à la rentrée 2022. Le constat définitif, lui, sera connu le 14 septembre.

Plusieurs écoles (dans les quatre circonscriptions) ont du repenser leur organisation pédagogique suite à ces baisses importantes d'effectifs.

Loin de nous l'idée d'être négatifs dès la rentrée scolaire, mais notre constat est sans appel: le Lot devra sans doute rendre des postes lors de la prochaine carte scolaire... Le département perd en effet, chaque année, des élèves. Une politique de redynamisation du territoire est à penser de manière urgente!



L'administration nous a annoncé le décès de deux collègues durant l'été. Le Sgen-CFDT 46 présente ses condoléances aux familles et aux équipes.

CSA-SD de rentrée Les questions diverses

L'administration a répondu aux questions diverses posées par les organisations syndicales :

- On nous a annoncé le recrutement de 8 PE contractuels. Pour le moment, selon l'administration, nous sommes à l'équilibre. Mais l'expérience aidant, nous savons que cela ne durera pas (d'autant qu'il y a des postes de remplaçants vacants...)
- Nous accueillons cette année 5 collègues en ineat. Un exeat a été accordé par le Lot, mais refusé par le département d'origine.
- 74 contrats d'AESH sont en ce moment transformés du HT2 au T2. Il y a eu un recrutement de 7
 AESH supplémentaires. Les AESH HT2 passeront T2 sur la paye du mois d'octobre. Concernant la
 cantine, l'administration n'a pas eu le temps de se pencher sur le sujet (pour le moment le
 fonctionnement reste le même que l'année dernière).
- Il y a un recrutement de PSY-EN en cours (CV reçus pour deux postes)
- Une note est à venir concernant les MAT, les indemnités doivent tomber sur la paye de novembre.

Le Sgen-CFDT dit non à la propagande du ministère!





Flyer de rentrée : nous ne ferons pas la com' du ministère !

LE 6 SEPTEMBRE





Non à la propagande ministérielle. - SGEN-CFDT Académie de Toulouse

midipyrenees.sgen-cfdt.fr

"Un fonctionnaire, ça fonctionne!" Oui, mais en ce qui concerne la politique de notre gouvernement, il est aussi du rôle des fonctionnaires de ne pas valider une quelconque propagande à destination des usagers (devoir de neutralité oblige).

Alors pour le Sgen-CFDT, il n'est pas question de relayer le flyer reçu récemment dans nos boîtes mail. Il est même de notre devoir, en tant qu'enseignant.es avec une mission d'émancipation et de développement de l'esprit critique, de ne PAS le faire.

Outre le contenu mensonger de ce flyer, imprimer ce dernier relève du non sens écologique et économique (car oui, monsieur le ministre, les fournitures ont augmenté et il est hors de question que les écoles et les établissements scolaires gaspillent un papier de plus en plus coûteux pour cela!).

Rappel sur les APC (loi Rilhac, évaluations nationales)

Après avoir lu les notes de service, il apparaît que certains éléments ne sont pas encore mis à jour. Pour rappel: les chargés d'école et les directeurs.trices d'école ne sont pas tenus de réaliser les APC (loi Rilhac, article 2:

"« VI.-Le directeur administre l'école et en pilote le projet pédagogique. Il est membre de droit du conseil école-collège mentionné à l'article L. 401-4. Il ne participe pas aux activités pédagogiques complémentaires de son école, sauf s'il le souhaite. ")

Aussi, depuis quelques années, les enseignants faisant passer les évaluations de CP/CE1 peuvent être déchargés de 6h d'APC (on peut imaginer, pour une raison d'équité, que cela soit également appliqué aux enseignants responsables des évaluations nationales de CM1...).



- -bénéficier d'une information, d'un soutien individuel tant sur le plan professionnel que juridique, dans le cadre des règles définies
- -être informé sur vos droits, sur l'actualité sociale de votre région, de votre branche professionnelle
- -bénéficier du service d'accompagnement téléphonique personnalisé dédié aux adhérents « Réponses à la carte ».
- -d'être acteur de la vie de la CFDT

Les syndicats de la CFDT vivent essentiellement des cotisations des adhérents. Elles sont vitales pour assurer le fonctionnement démocratique de notre organisation : pour échanger, discuter, vous informer. En rejoignant le SGEN-CFDT, les adhérents contribuent à le renforcer.



Adhérez au SGEN-CFDT! - SGEN-CFDT Académie de Toulouse

Adhésion Sgen CFDT Midi Pyrénées Adhérer

Nous contacter:



06.80.55.91.61
Changement de smartphone en cours, merci de nous joindre par email ou sur Facebook!



46@sgen.cfdt.fr



Sgen-CFDT du Lot Lauré Sgen

